DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE

Saint Pargoire

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-64 – (7)

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le six novembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de voix : 21

- **Étaient présents :**
Sébastien SOULIER, **Maire**
Pierre BOLLIET, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, **Adjoints au Maire**
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Yannick IHAMOUINA, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Élodie PAULS, Romain BRETON

- **Était absent :** Kévin PHALIP

- **Procuration :** Élodie PAULS à Anne THEVENOT

- **Secrétaire de séance :** Loïc ROUSSON

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-64 – (7) / Subvention de soutien à l'opération les Maires à vélo au profit de l'association l'« Œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France » :

Considérant que, pour la cinquième année consécutive, un groupe d'élus de différentes communes de l'Hérault porte une initiative solidaire, en parcourant à vélo dans l'Hérault plus de 180 kilomètres sur deux jours, les 1 et 2 octobre 2026, pour attirer l'attention sur une cause et pour inciter aux dons ;

Considérant que l'Association des Maires de l'Hérault (AMF34), partenaire de l'action, invite toutes les communes et intercommunalités du département à soutenir l'initiative, avec une arrivée officielle de ce parcours à vélo organisée lors du salon des Maires de l'Hérault, au parc expo de Montpellier le 2 octobre ;

Considérant que cette initiative est conduite cette année au profit de l'« Œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France », qui célèbre cette année son centenaire ;

Considérant que l'« Œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France » est une association reconnue d'intérêt public depuis 1928, représentée dans l'Hérault par l'Union départementale des sapeurs-pompiers ;

Monsieur le Maire propose de soutenir cette initiative et de d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **APPROUVE** le principe du versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'opération les maires à vélo,

* **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de **100 €** à l'« Œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France »,

* **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE (HÉRAULT)

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com